

100



© © BCE ECB EZB EKT EKP 2001

*Fam*

1000

# Les collectivités territoriales et le financement de la transition énergétique

## État des lieux et perspectives pour l'avenir

### Contacts

**François-Mathieu Poupeau** ([fm.poupeau@enpc.fr](mailto:fm.poupeau@enpc.fr))

**Carine Staropoli** ([carine.staropoli@univ-paris1.fr](mailto:carine.staropoli@univ-paris1.fr))

**Benoît Boutaud** ([Benoit.Boutaud@eifer.uni-karlsruhe.de](mailto:Benoit.Boutaud@eifer.uni-karlsruhe.de))

Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe (GRALE)  
Laboratoire techniques, territoires et sociétés (Université Paris-Est)  
Chaire Économie des partenariats public-privé (Université Paris 1, IAE Paris)  
*Séminaire organisé avec le soutien d'EDF*

Dans l'énergie, plusieurs évolutions législatives et réglementaires récentes ont confié de nouvelles responsabilités aux collectivités territoriales françaises. La loi TECV de 2015<sup>1</sup> marque le dernier acte en date d'un processus visant à faire des territoires locaux une échelle privilégiée dans la mise en œuvre de politiques publiques cherchant à promouvoir un système énergétique plus efficace, sobre, diversifié, décarboné et compatible avec la lutte contre le changement climatique. Acteurs importants des dynamiques territoriales, les collectivités se sont pour beaucoup emparées de ces objectifs. C'est sur elles que repose désormais une partie de cet effort inédit d'adaptation, qui réclame de développer les énergies renouvelables, de consommer moins et de limiter l'impact de l'énergie sur l'environnement. L'implication des collectivités locales en matière d'énergie n'est pas récente. Néanmoins, un nouveau seuil d'engagement en termes d'ambitions a été franchi ces derniers mois, comme l'illustre la forte dynamique réglementaire locale (SRADDET, PCAET, SCoT, etc.) ou la multiplication de projets innovants (que l'on peut mesurer, en particulier, au succès rencontré par les démarches TEPOS et TPECV). Les réalisations concrètes sont désormais de plus en plus nombreuses et montrent un foisonnement d'initiatives qui sont autant de leviers potentiels de changement. Il reste toutefois beaucoup à faire pour démultiplier ces actions, à commencer par la mobilisation de moyens matériels et humains.

En conséquence, les collectivités territoriales se trouvent aujourd'hui face à un défi : le financement de la transition éner-

gétique. Le contexte dans lequel cette recherche de moyens prend place présente un fort niveau d'incertitude et de complexité pour elles : contraintes budgétaires, difficultés économiques, articulation des compétences entre niveaux, besoins en matière d'expertise et d'ingénierie financière, enjeux de contractualisation avec les gestionnaires d'infrastructures, etc. Au moment où les dotations de l'État diminuent, où d'autres priorités se font jour sur les territoires, beaucoup de collectivités se demandent donc par quels moyens elles vont pouvoir exercer leurs nouvelles compétences et répondre aux injonctions de l'État à mettre en œuvre des politiques énergétiques locales ambitieuses.

L'objectif de ce séminaire consacré au volet financier de la transition énergétique est double. Il vise tout d'abord à mieux apprécier la contribution que pourraient apporter les collectivités territoriales françaises à l'effort de financement général, aux côtés de l'État et des acteurs privés. Il cherche ensuite à interroger les moyens d'action et les types de financement dont elles peuvent se saisir, qu'ils soient traditionnels ou plus inédits. Il existe déjà des leviers dont l'efficacité est interrogée, comme les appels à projets « ponctuels » (de type TPECV) ou les formes de soutien octroyées par des institutions publiques telles que l'ADEME. La mise en œuvre d'une politique de transition énergétique volontariste implique cependant de mobiliser des ressources financières plus importantes et ciblées, quitte, peut-être, à remettre en question les formes actuelles d'allocation des ressources financières dans l'énergie.

Il paraît dès lors inévitable d'adapter, de repenser ou

d'inventer des mécanismes de financement, mais aussi les modes d'interactions nouveaux entre les grandes familles d'acteurs locaux de la transition (collectivités locales, entreprises publiques et privées, services de l'État, associations, acteurs de la société civile, etc.). De nouveaux outils sont en cours de développement et des expérimentations sont testées en France ou à l'étranger, qui pourraient permettre d'accompagner la transition (tiers financement, sociétés d'économie mixte, actionnariat local, *crowdfunding*, etc.). Ces nouveaux leviers restent néanmoins encore l'objet de bien des interrogations quant à leur mise en œuvre, leur pertinence à l'échelle locale, leur robustesse ou leur efficacité. Enfin, les questions d'organisation interne des collectivités territoriales (ingénierie, veille stratégique, etc.) sont essentielles.

Dans cette optique, le séminaire se propose d'instaurer plusieurs moments d'échange entre les acteurs s'intéressant au financement de la transition énergétique, qu'ils soient praticiens ou académiques, dans une perspective de représentation pluraliste des forces en présence. À ce stade de la réflexion, cinq grands thèmes de réflexion sont envisagés. Ils articulent une approche à la fois globale (séances 1 et 2) et sectorielle (séances 3 à 6) du problème, autour de quatre grands domaines d'intervention des collectivités territoriales : le développement des énergies renouvelables, les politiques du logement (notamment sous l'angle de la rénovation thermique des bâtiments), la mobilité et la place du numérique dans l'énergie.

1. Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte.

## Séance 5

### Les collectivités territoriales et les questions de mobilité

**Mercredi 13 février 2019, 14 h - 17 h 30**

**Maison des Sciences Économiques  
106-112 boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris  
Métro : Campo Formio  
salle S/2**

**Entrée gratuite, sur inscription à l'adresse : [grale@univ-paris1.fr](mailto:grale@univ-paris1.fr)**

La mobilité des individus et les transports de marchandises ne cessent d'augmenter et sont à l'origine d'impacts environnementaux sur lesquels les pouvoirs publics ont des difficultés à agir. Les solutions sont de nature politique, technique et comportementale : aménagement du territoire, véhicules moins émetteurs de GES, développement des transports doux, nouvelles pratiques de l'automobile, etc. En vertu de leurs compétences en matière de mobilité, d'urbanisme, d'aménagement et d'organisation des activités sur leur territoire, les collectivités ont un rôle particulier à jouer, quel que soit le mode de transport.

- Comment financer aujourd'hui ces initiatives, sachant que la problématique de la mobilité dépasse souvent le cadre local ?
- Comment, notamment, traiter les spécificités rurales et urbaines (conditions spatiales, objectifs, moyens) ?
- Comment composer avec des systèmes de financement différents selon les modes de transport ?

#### Intervenants

- **François Colet**, Responsable des Projets Systèmes de Charge Innovants & Energie Partagée, Institut Vedecom.
- **Patrice Saint-Blancard**, Directeur des transports et mobilités durables au conseil régional Centre-Val de Loire.
- **Étienne Chauffour**, Directeur Île-de-France, en charge de l'éducation, des solidarités et des mobilités, France urbaine

# Les séances 2017-2019

**Séance 1 : 12 décembre 2017**  
**Quelle contribution des collectivités territoriales au financement de la transition énergétique ?**

**Séance 2 : 6 février 2018**  
**L'ingénierie financière des collectivités territoriales : expertise, moyens et nouveaux outils**

**Séance 3 : 23 mai 2018**  
**Les collectivités territoriales face au chantier du logement**

**Séance 4 : 4 octobre 2018**  
**Les collectivités territoriales et le financement des énergies renouvelables**

**Séance 5 : 13 février 2019**  
**Les collectivités territoriales et les questions de mobilité**

**Séance 6**  
**Les collectivités territoriales et les enjeux financiers des big data**

**LATTS**

LABORATOIRE TECHNIQUES  
TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS



**GRALE**



**CHAIRE EPPP**

ÉCONOMIE DES PARTENARIATS PUBLIC - PRIVÉ

## Séance 6

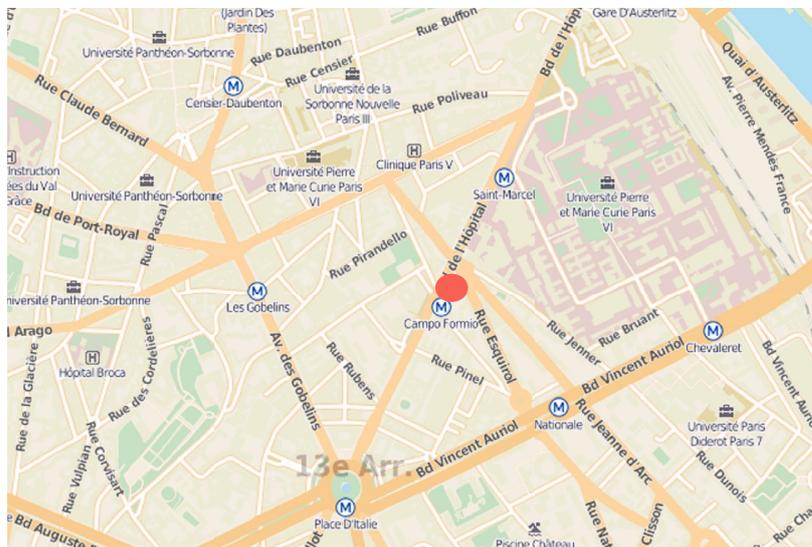
### Les collectivités territoriales et les enjeux financiers des *big data*

Le déploiement des réseaux intelligents (*smart grid*) va générer des données massives (*big data*) censé permettre d'optimiser le fonctionnement des réseaux, de réduire et de lisser les consommations d'électricité et de développer de nouveaux usages dans des conditions efficaces. Les *big data* produites et utilisées dans le secteur électrique sont un levier important pour la transition énergétique dans la mesure où leur valorisation par les différents acteurs pourrait permettre de financer une partie des investissements. Reste à comprendre comment valoriser ces données dans le respect des différentes

contraintes réglementaires liées à l'utilisation des données personnelles.

- Qui sont les acteurs qui vont pouvoir prétendre à valoriser ces données? Sous quelle forme?
- Quel est le rôle des collectivités locales dans l'émergence de nouveaux modèles économiques?

#### Plan d'accès



**Métro :** Station « Campo Formio », (ligne 5, direction « Place d'Italie »).

**Bus :** 57 et 67.

100



© BCE ECB EZB EKT EKP 2001

*Jan*

100 EURO  
ΕΥΡΩ

# Les séances 2017-2019

**Séance 1 : 12 décembre 2017**  
**Quelle contribution des collectivités territoriales au financement de la transition énergétique ?**

**Séance 2 : 6 février 2018**  
**L'ingénierie financière des collectivités territoriales : expertise, moyens et nouveaux outils**

**Séance 3 : 23 mai 2018**  
**Les collectivités territoriales face au chantier du logement**

**Séance 4 : 4 octobre 2018**  
**Les collectivités territoriales et le financement des énergies renouvelables**

**Séance 5 : 13 février 2019**  
**Les collectivités territoriales et les questions de mobilité**

**Séance 6**  
**Les collectivités territoriales et les enjeux financiers des *big data***

**LATTS**

LABORATOIRE TECHNIQUES  
TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS



**GRALE**



**CHAIRE EPPP**  
ÉCONOMIE DES PARTENARIATS PUBLIC - PRIVÉ